

"Le point de vue néerlandais" dans Etudes économiques (1948)

Légende: En 1948, A. van Kleffens, directeur des Affaires économiques avec l'Étranger au ministère néerlandais des Affaires économiques, expose dans le périodique Études économiques le point de vue de son pays sur l'Union douanière Benelux.

Source: Etudes économiques. 1er semestre 1948, n° 68-69. Mons: Association des licenciés de l'Institut supérieur commercial et consulaire de Mons. "Le point de vue néerlandais", auteur:Kleffens, A. van , p. 71-74.

Copyright: (c) Etudes économiques

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"le_point_de_vue_neerlandais"_dans_etudes_economiques_1948-fr-fe88107b-352f-47bb-9f48-00d7d3537684.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Le Point de vue Néerlandais

par le Dr. A. van KLEFFENS

Directeur des Affaires Economiques avec l'Etranger au Ministère des Affaires Economiques des Pays-Bas.

Dans une revue belge qui a voulu consacrer ses pages à une série d'articles sur les divers aspects que présente la question « Bénélux », il est fort difficile de donner dans un seul article un aperçu du point de vue qui prévaut sur l'ensemble de ces problèmes dans les Pays-Bas. En le faisant, on risque de se perdre dans des généralités trop vagues pour présenter un intérêt réel, ou bien on cède au désir d'entrer trop avant dans la matière sur certains points, de sorte que ni l'aspect général ni l'étude des divers aspects n'en ressortiraient. Une autre difficulté, c'est qu'aux Pays-Bas, comme en Belgique ou dans le Grand Duché, il y a des gens pour et des gens contre, de sorte qu'il n'y existe pas « le » point de vue néerlandais. Mais s'il était loisible de s'attacher au nombre des voix, il est bien certain qu'il y aurait une vaste majorité pour reconnaître comme souhaitable, nécessaire même, une étroite coopération entre pays voisins du type Pays-Bas, Belgique, Luxembourg. Il est certain aussi que cette majorité s'est formée et se forme encore aujourd'hui suivant le tempérament quelque peu national ; c'est-à-dire que le procès ne se déroule qu'avec une conviction d'autant plus profonde, sincère et tenace qu'elle se forme lentement ; commencé avec plus de surprise que de pondération, le procès a abouti à la conviction que le cercle intime national ne saurait rester intact, ainsi qu'à la détermination croissante d'en accepter les conséquences.

Cette surprise d'ailleurs, on saurait la comprendre.

Après de longues et dures années d'occupation brutale, les Pays-Bas se sont retrouvés dans un monde changé, dans une situation âprement différente de celle qu'ils avaient espérée. Les autres pays, libérés une année plus tôt, avaient eu du temps pour s'insérer dans l'économie de guerre des Alliés, la guerre continuant mais étant finie pour eux. Ce temps de réfléchir en s'installant dans le monde d'après-guerre, au lieu de rêver sous l'occupation, manquait aux Pays-Bas au moment de leur libération tardive. Sortant alors de l'obscurité au plein jour, les Pays-Bas ont cillé des yeux dans la lumière, mais, dans le monde qui les entourait, il sauta aux yeux que la victoire, emportée sur les champions de l'autarcie et du nationalisme « ad absurdum », ne voulait nullement dire qu'une économie mondiale fût restaurée. Bien au contraire, jamais les pays de l'Europe occidentale ne se trouvèrent aussi isolés qu'à l'heure actuelle en raison de la pénurie générale en marchandises et en valeurs échangeables. Dans ces conditions, il était clair que pour des pays sans trop de réserves naturelles, mais à grand potentiel d'activité économique, cet état de bilatéralisme strict serait aussi néfaste que ne le serait l'adoption immédiate et intégrale d'un libre-échange suivant la structure nouvelle et non-consolidée dans le monde, ce monde d'ailleurs étant devenu bien petit à cause de ce qui se passait en Allemagne, en Europe orientale et dans l'Asie presque tout entière.

Dans une pareille situation complexe et contradictoire, d'abord il est clair que tant sur le plan international que sur le plan national, on ne saurait éviter une certaine dose de dirigisme. Cela n'est pas grave, ni contraire aux thèses qui sont chères à ceux qui redoutent le dirigisme. Ce qui serait grave, ce serait une option pour le dirigisme dans sa forme dernière : l'état policier. Mais aux Pays-Bas aussi bien qu'en Belgique, on abhorre chose pareille, et, dès lors, on ne pouvait en retenir qu'une série de mesures interventionnistes qui, — ne l'oublions pas, — sont inhérentes à toute législation et ne manquent donc pas dans n'importe quelle communauté. Peu importe si le degré de dirigisme à un moment donné est plus grand dans l'un des pays que dans l'autre : rien n'empêche de les coordonner, une fois qu'on s'est décidé à l'action concertée. Ce qui importe, c'est — comme l'a dit le Ministre Marshall — « if we decide that the United States is unable or unwilling effectively to assist in the reconstruction of Western Europe, we must accept the consequences of its collapse into the dictatorship of police states », et c'est une vérité qui s'avère, qu'il s'agisse du plan Marshall ou de n'importe quel autre système destiné à assurer notre reconstruction.

Or, pour les pays qui, comme les nôtres, rejettent le régime totalitaire et l'état policier comme méthode de reconstruction, il s'impose de trouver d'autres remèdes, en plus de toniques comme le plan Marshall. Qu'est-ce que ces pays peuvent faire eux-mêmes, entre eux ? Eh bien, s'il est vrai que c'est le bilatéralisme qui étrangle les marchés extérieurs, il est logique d'élargir le marché intérieur : si le libre-échange avec le monde

accessible n'est guère possible, joignons nos forces avec d'autres et tâchons d'élargir nos influences.

Ces deux remèdes, aux Pays-Bas, sont loin d'être des chimères d'un groupe d'économistes, ou des possibilités que n'entrevoient que des intellectuels ; ils sont, au contraire, si vrais et si simples qu'ils parlent à la masse de la population qui les a présents à l'esprit. Ce qu'on n'a pas oublié, c'est que pendant les mois tragiques qui ont précédé le 10 mai 1940, il est né une entente entre nous et nos voisins, entente qui fut, ces jours-là, marquée spontanément par nos Ministres, par nos Monarques mêmes. Cette entente, privée des moyens de s'exprimer pendant les années cruelles qui suivirent, grandit et s'approfondit entre-temps. Maintenant, elle paraît assez forte pour triompher de ses épreuves : libération non simultanée et libération en différente condition. Cette entente des cœurs subsistant, la base pour toute entente matérielle est donnée, et c'est dans ces conditions que la tâche de réaliser cette dernière entente se présente aux Pays-Bas à ceux qui s'en occupent de plus près.

Il découle de ce qui précède que le point de vue néerlandais est surtout qu'il faut considérer « Benelux » sur un plan plus élevé qu'un ensemble de questions comme de savoir si telle ou telle mesure est avantageuse ou nuisible aux proches intérêts du pays, ou pour telle ou telle branche de l'industrie ou du commerce. Ce n'est pas l'exaltation mais le bon sens qui nous mène à croire que devant les problèmes fondamentaux qui se posent inexorablement dans le monde tel qu'il est, les différences entre nos trois pays ne méritent pas plus d'importance que les différences entre l'Ecosse et l'Angleterre, entre Marseille et Paris, bref que des différences locales. Dans chaque Etat, il y a de telles différences et aux Pays-Bas il y a même des villages voisins qui vous affirment que la situation de chacun d'eux est si complètement différente de celle de l'autre qu'on ne peut qu'admirer la Providence qui les a quand même rangés sans catastrophes dans la même province, dans le même pays. Il ne faut ni nier ces différences, ni en « bagatelliser » l'importance, ni sacrifier les uns aux autres, mais il faut surtout appuyer sur le fait que tous les pays connaissent de telles différences qui ne bouleversent nullement leur économie et qui, dans beaucoup de cas, ne sont certainement pas moins grandes que celles qui existent entre Pays-Bas, Belgique et Luxembourg. Personne ne croit qu'un rapprochement tel que ces pays l'envisagent, soit réalisable du jour au lendemain, mais ce n'est pas un argument pour dire que la chose est impossible ou que la réalisation n'en pourrait être accélérée. Il y a une autre raison encore. C'est qu'il est prouvé que l'intensité d'échanges la plus grande existe, non pas entre pays à économie complémentaire, mais entre les pays dont l'économie est la plus développée. Cette expérience sert de réponse à ceux qui soulignent que les économies belge, néerlandaise et luxembourgeoise sont loin d'être complémentaires. Car la complémentarité n'étant point une condition pour les échanges les plus intenses entre pays, pourquoi le serait-elle pour la vie économique dans une Union ? Le principe de Benelux, au contraire, c'est que l'Union économique rend possible un degré d'intensité des échanges plus grand encore qu'entre deux pays séparés.

Cette thèse, entre-temps, mérite d'autant plus d'attention, que sans elle il serait possible de critiquer « Benelux » comme l'a fait le professeur genevois W. Röpke et de se demander si le même but ne pourrait être atteint par une politique commerciale habile, sans recourir à l'union douanière ou économique, laquelle risquerait de n'être que le départ d'un bloc régional ayant des tendances à s'écarter du reste du monde, sinon des tendances à l'autarcie. De cette critique, il faut retenir que la politique commerciale d'une combinaison comme Benelux devrait rester une politique libérale vis-à-vis du reste du monde, mais est-ce que les traditions des partenaires ne constituent pas la meilleure garantie qu'ils n'ont aucun désir d'en dévier ? Ces critiques ne sont pas sérieuses non plus, parce que personne ne saurait prétendre que le territoire économique de la combinaison Benelux soit d'une telle envergure qu'elle dépasserait celle d'autres pays moyens auxquels personne ne songe à attribuer des tendances redoutables, pour le seul motif de leur superficie ou de leur potentiel économique. Mais pour reprendre notre argumentation : tout ce qui vient d'être dit n'écarte donc pas les problèmes à résoudre, mais confirme seulement notre volonté de les résoudre. En abordant cette tâche, il est évident qu'il y aura des sacrifices à faire de part et d'autre, sans quoi il serait impossible de donner un autre visage à l'économie traditionnelle de chacun des partenaires séparés. Aux Pays-Bas, on en a une certaine expérience : quand on s'est attaqué à l'assèchement du Zuiderzee, on n'a pas été retenu par le fait qu'une partie de la population se trouvait dans la nécessité de changer de vie et de s'adapter aux situations nouvelles créées par ces travaux. S'il a été possible de montrer assez de compréhension dans ce cas-là, pourquoi en serait-il autrement dans le cas présent ? Voilà une chose que, du point de vue néerlandais, on ne saurait pas comprendre.

Dr A. van KLEFFENS